

## CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 NOVEMBRE 2006

### PROJET DE DELIBERATION

#### **OBJET : Statuts du Syndicat Intercommunal d'Electrification de Ploemeur**

---

La commune est adhérente au Syndicat Intercommunal d'Electrification de Ploemeur.

Le Comité Syndical dans sa séance du 10 janvier 2006 a adopté le projet de modification des statuts du Syndicat Intercommunal.

Le Conseil municipal est invité à délibérer sur la modification proposée.

Ce projet comporte l'exercice des compétences ci-après :

➤ Compétence obligatoire : électricité

Elle comprend l'ensemble des missions relatives à l'exercice du pouvoir concédant et à la maîtrise d'ouvrage. Cette compétence englobe également la production de proximité et les opérations de maîtrise de la demande en électricité.

➤ Compétence optionnelle pour les communes qui la lui ont déléguée : éclairage public

Il s'agit de la compétence relative à la maîtrise d'ouvrage de certains investissements sur les installations d'éclairage public. Après réalisation, par convention, la commune en devient propriétaire.

➤ Activités accessoires liées à la compétence électricité

Production d'électricité : il s'agit d'une possibilité qui n'exclut pas la réalisation et l'exploitation de telles installations par la commune.

Travaux sur les réseaux câblés

.../...

Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable des Commissions « Urbanisme, Environnement, Travaux » et « Finances, Personnel, Administration Générale», après en avoir délibéré,

- Approuve les statuts modifiés du Syndicat Intercommunal d'Electrification de Ploemeur.
  - Autorise le Syndicat Intercommunal à transférer au Syndicat Départemental d'Electricité du Morbihan l'exercice des compétences transférées par les communes.
  - Autorise le Maire à signer tous les actes se rapportant à cette modification de statuts.
-